

OFFICE DE TOURISME SOISSONNAIS VALOIS

COMITE DE DIRECTION

L'an deux mille vingt-quatre, le treize septembre à 9h30, les membres du Comité de direction de l'EPIC office de tourisme légalement convoqués se sont réunis au pavillon Nord du parc Gouraud à Soissons, sous la Présidence de Madame Céline Le Frère, Présidente de l'office de tourisme Soissonnais Valois.

Etaient présents :

Titulaires : Franck BRIFFAUT, Jean-Pierre BRIOUX, Marc COUTEAU, Gilles DAVALAN, Alexandre DE MONTESQUIOU, Thierry GILLES, Anthony GRANDO, François HANSE, Loïc LALYS, Céline LE FRERE, Bernard RUELLE, Pascal TORDEUX, Xavier BAILLY, Nicolas BAUDON, Didier CASSEMICHE, François DESMAREST, Cédric HENNION, Matthieu SEGIEJCZYK, Christelle VARAIN

Suppléants présents pouvant prendre part au vote : Yana BOUREUX, Guillaume BOURGEOIS, Dominique FIQUET, Eloi GUILLAUME

Absent : Arnaud BATTEFORT, Dominique BONNAUD, Laurent CAUDRON, Alain CREMONT, Hervé HERTAULT, Marie-Thérèse LEMOINE, Sylvie LABOUE, Jean-Philippe ROSA

Le quorum étant atteint le Comité de direction peut délibérer.

Était également présent : Hervé MUZART, Mélissa LEFEVRE

Le secrétariat est assuré par Chloé Bajsarowicz

Objet : Signature du contrat de destination touristique Soissonnais Valois

Vu le code du tourisme et notamment ses articles L.131-1 à L.131-7 ;

Vu la délibération n° 2017.0738 du conseil régional du 29 juin 2017 relative à la stratégie de développement touristique au service de l'attractivité régionale ;

Vu la délibération n° 2024.00283 de la Commission permanente du conseil régional du 8 février 2024 relative à l'organisation de la transition des contrats de rayonnement vers les contrats de destination touristique ;

Vu la candidature présentée par le territoire du Soissonnais Valois en date du 20 février 2024 ;

Vu l'avis du bureau du PETR en date du 6 septembre 2024 ;

Considérant l'importance du tourisme en région et les mutations en cours de l'industrie touristique ; La nécessité d'impulser et d'accompagner la transformation de l'économie touristique ; Que le tourisme est une industrie à part entière, source d'emplois non délocalisables ; Que le tourisme est un vecteur d'attractivité et de développement pour les territoires ; Que le tourisme représente également une opportunité de créations de liens entre les visiteurs de la région et ses habitants, comme entre les habitants eux-mêmes ; La

volonté de la Région de territorialiser sa politique de développement touristique au service de l'attractivité en nouant des partenariats forts avec les territoires de destination touristique.

Après en avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité,

Autorisent la Présidente à signer le contrat de destination touristique du Soissonnais Valois, joint en annexe de la présente délibération et dont il fait partie intégrante.

Fait à Soissons, le 13 septembre 2024

La Présidente,

Céline Le Frère



Membres en exercice : 27

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

